



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 00506

Numéro SIREN : 539 449 124

Nom ou dénomination : 6ème Sens Immobilier Entreprises

Ce dépôt a été enregistré le 09/04/2013 sous le numéro de dépôt A2013/009103



4300764

Dénomination : 6ème Sens Immobilier Entreprises
Adresse : 37 rue du Commandant Charcot 69110 Sainte-foy-les-lyon -FRANCE-
n° de gestion : 2012B00506
n° d'identification : 539 449 124
n° de dépôt : A2013/009103
Date du dépôt : 09/04/2013

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire



4300764

6^{ème} Sens Immobilier Entreprises

SAS au capital de 100 000 €
37, rue Commandant Charcot
69110 sainte Foy lès Lyon
539 449 124 RCS Lyon

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 13 MARS 2013

L'an deux mil treize,
Et le 13 mars,

Les associés de la Société « 6^{ème} Sens Immobilier Entreprises » se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Nicolas Gagneux, représentant légal de la société 6^{ème} Sens Immobilier – Investissement, Présidente.

Monsieur Jean-Pierre Gagneux est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Commissaire aux comptes a été régulièrement convoqué.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le Président qui constate que l'Assemblée, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés:

- Le rapport du Président,
- Le texte des résolutions à soumettre aux associés,
- Divers documents d'information.

Le Président ouvre la séance et rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination des nouveaux Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant, en remplacement du Cabinet Audigest et de Madame Françoise Martelli, démissionnaires,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Les associés déclarent unanimement avoir pu exercer le droit d'information et de communication qui leur est reconnu par les textes et les statuts et donnent en outre, quitus au Président des formalités de convocation.

Lecture est donnée du rapport du Président puis, la parole est offerte aux associés.

Personne ne la demandant, le Président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour:

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport du Président, prend acte des démissions du cabinet Audigest, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Madame Françoise Martelli, Commissaire aux Comptes suppléant, et décide de nommer en remplacement :

- en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, le cabinet Maza Simoens sis 26 rue Raspail 69600 Oullins ;
- en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, le cabinet Amv Audit et Commissariat sis 26 rue Raspail 69600 Oullins ;

à compter des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et pour la durée restant à courir du mandat de leur prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités requises.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée et il a été dressé le présent procès-verbal signé par qui de droit.

6^{ème} Sens Immobilier - Investissement
Présidente
Rep. par Nicolas Gagneux



Jean-Pierre Gagneux
Secrétaire

